

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 20 AVRIL 2017

| | |
|--|--|
| Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 32 Votants : 35 Suffrages exprimés : 35 Vote Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0 | <p>L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Maureilhan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Gérard GAUTIER, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Robert MENARD, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Patrick SOL, Christophe THOMAS, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p>Absents excusés représentés par mandats : Messieurs, Bruno ENJALBERT, Guy COMBES, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Gilles D'ETTORE, Yannick ALLEGRE conseillers syndicaux.</p> |
| Date de convocation 13 AVRIL 2017 | <p>Présents suppléants : Monsieur Christian THERON, conseiller syndical suppléant.</p> <p>Absents excusés suppléés : Madame Christine PRADEL conseillère syndicale.</p> |
| Date de transmission en sous-préfecture | <p>Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Jean-Pierre LAMBERT, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAUD, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Philippe VIDAL et Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux.</p> |
| Date d'affichage | <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Stéphane PEPIN-BONET.</p> |
| Délibération N° 2017-12 | <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;</p> <p>Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p>Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction Publique Territoriale ;</p> <p>Vu le tableau des emplois ;</p> <p>Considérant que le Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois a dans ses principales missions actuelles la mise en œuvre du SCOT, son suivi et son observatoire ainsi que la révision du SCOT.</p> |
| Contrôle de légalité | <p>Pour assurer cette mission, il est proposé, en l'absence de candidature de fonctionnaire correspondant aux exigences du poste et compte-tenu du profil spécifique recherché, d'autoriser le recrutement d'un attaché contractuel pour 2 ans, et ce en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 susvisée.</p> <p>De formation en géographie et aménagement, de niveau Master, spécialité urbanisme et projet de territoire, et fort d'une expérience professionnelle significative dans un emploi similaire, le titulaire du poste sera chargé principalement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Contribuer à la procédure de révision du SCOT ;- Participer à la concertation et à la communication autour du SCOT ; |

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

- Produire des documents d'aide à la décision ;
- Rédiger les documents du SCOT du Biterrois à partir des études nécessaires à réaliser et d'ateliers d'acteurs à mettre en place ;

Le recrutement de ce contractuel de catégorie A est effectué pour une durée de 2 ans.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice la grille indiciaire des attachés territoriaux. Elle sera augmentée du régime indemnitaire instauré par l'assemblée délibérante et prévu pour les chargés de mission avec expertise. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER** le recrutement pour 2 ans d'un contractuel de catégorie A ;
- **DE FIXER** sa rémunération par référence à l'indice brut 457 de la grille indiciaire des attachés territoriaux, augmentée du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

